



**COMPTE-RENDU  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Mardi 3 mars 2026**

Date de la convocation : **Mardi 24 février 2026**

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAURENT Cyril, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : <b>9</b>		
Présents :	Pouvoir(s) :	Absent(s) excusé(s) :
- M. LAURENT Cyril, Maire - M. ROLLET Philippe, 1 <sup>er</sup> adjoint - M. BECARD Denis - M. BROCHOT Jean-Baptiste - M. BOULIDAS Freddy - M. PARISOT Xavier - M. JOLY Fabien	Néant	- M. DELFORGE Antoine - M. BARCELONE Gaël
Total :	Total :	Total :
<b>7</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Nombre de votants		
<b>7</b>		

**1 : Désignation d'un secrétaire de séance**

Vu les articles L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 alinéa 1er du CGCT il est précisé qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Monsieur le Maire précise qu'il revient par conséquent au conseil municipal de désigner un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,

**DECIDE** de désigner **Monsieur Freddy BOULIDAS** en qualité de secrétaire de séance.

**VOTANTS  
07**

**POUR  
07**

**CONTRE  
0**

**ABSTENTION  
0**

**2 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal de la précédente séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le procès-verbal du précédent Conseil municipal du 16 décembre 2025.

**VOTANTS  
07**

**POUR  
07**

**CONTRE  
0**

**ABSTENTION  
0**

**3 : Délibération relative au choix de l'entreprise pour l'entretien annuel de la commune**

Monsieur le Maire précise qu'il a refait un point avec l'assureur CMMA qui nous lie avec la commune. Il a été évoqué la nécessité de contractualiser davantage

Monsieur le Maire précise qu'il a sollicité des devis pour l'entretien annuel de la commune (10 tontes par an pour la commune, la Paimbaudière et la Gare + tailles des haies sur toute la rue d'Esternay – entre les 2 entrées de commune avec les haies avant panneaux) :

Monsieur le Maire présente les offres reçues dans le cadre de cette consultation :

<b>Entreprise</b>	<b>N° Devis</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
PISTE (insertion)	BV-07	12.345,00 €	<b>Non assujetti</b>
GEERAERTS Pierre	202500605	20.873,60 €	<b>25.048,32 €</b>
LA MAIN VERTE	Néant	/	/
WIEREPANT Benoit	Néant	/	/

Monsieur le Maire précise que pour les deux dernières entreprises, celles-ci ont indiqué ne pas être en mesure, vu leur charge de travail, de pouvoir réaliser l'entretien de la commune (après visite de la commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de retenir le devis BV-07 de l'entreprise PISTE pour un montant annuel de 12.345,00€HT.

**CHARGE** Monsieur le Maire de réaliser toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

**VOTANTS**  
**07**

**POUR**  
**07**

**CONTRE**  
**0**

**ABSTENTION**  
**0**

#### **4 : Délibération relative aux mises à disposition des salles communales au profit des associations communales et autres associations locales**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de sécuriser les relations entre la commune et les associations communales par l'intermédiaire de convention de mise à disposition à titre gratuit.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal des projets de conventions de mise à disposition à titre gratuit concernant les associations communales.

Monsieur le Maire rappelle la liste des associations communales bénéficiant d'une mise à disposition à titre gratuit :

- Le COMITE DES FETES DES JEUNES ESSARTOIS répertoriée le 14 mars 2012 sous le numéro W512000162 dont le siège social se situe au 1 rue de Bouchy – 51310 LES ESSARTS LE VICOMTE ;
- L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DU CEDRE (APE) répertoriée le 1er décembre 2014 sous le numéro W512001146 dont le siège social se situe Ecole primaire publique « Le Cèdre », 2 bis rue d'Esternay – 51310 LES ESSARTS LE VICOMTE ;
- L'ASSOCIATION MUSIQU'ESSARTS-51 répertoriée le 7 septembre 2015 sous le numéro W512001794 dont le siège social se situe au 4 rue d'Esternay – 51310 LES ESSARTS LE VICOMTE ;
- L'ASSOCIATION DE VALORISATION ET DE SAUVEGARDE (AVS) de L'EGLISE ST MICHEL dont le siège social se situe au 3 rue de Bouchy – 51310 LES ESSARTS LE VICOMTE ;

La commune de LES ESSARTS LE VICOMTE met à disposition de ces associations les locaux suivants :

<b>Association</b>	<b>Locaux concernés</b>
COMITE DES FETES DES JEUNES ESSARTOIS	Salle des Fêtes sise au 1 rue de Bouchy – 51310 LES ESSARTS LE VICOMTE Salle de réunions de la Mairie sise au 3 rue de Bouchy – 51310 LES ESSARTS LE VICOMTE Bâtiment technique communal (de droite) sis Place de la Mairie d'une superficie de 30m2. Bâtiment technique communal sis 30 rue de la Croix Jean-Prat – 51310 LES ESSARTS LE VICOMTE
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DU CEDRE (APE)	Salle des Fêtes sise au 1 rue de Bouchy – 51310 LES ESSARTS LE VICOMTE Salle de réunions de la Mairie sise au 3 rue de Bouchy – 51310 LES ESSARTS LE VICOMTE
ASSOCIATION MUSIQU'ESSARTS-51	Salle des Fêtes sise au 1 rue de Bouchy – 51310 LES ESSARTS LE VICOMTE Salle de réunions de la Mairie sise au 3 rue de Bouchy – 51310 LES ESSARTS LE VICOMTE Bâtiment technique communal sis 30 rue de la Croix Jean-Prat – 51310 LES ESSARTS LE VICOMTE
ASSOCIATION DE VALORISATION ET DE SAUVEGARDE DE L'EGLISE ST MICHEL	Salle des Fêtes sise au 1 rue de Bouchy – 51310 LES ESSARTS LE VICOMTE Salle de réunions de la Mairie sise au 3 rue de Bouchy – 51310 LES ESSARTS LE VICOMTE
ASSOCIATION DES MAIRES ET ADJOINTS DU SUD-OUEST MARNAIS	Salle des Fêtes sise au 1 rue de Bouchy – 51310 LES ESSARTS LE VICOMTE Salle de réunions de la Mairie sise au 3 rue de Bouchy – 51310 LES ESSARTS LE VICOMTE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes des projets de conventions annuelles de mise à disposition à titre gratuit des locaux mentionnés précédemment avec les associations suivantes : Comité des Fêtes des Jeunes Essartois, Association des Parents d'Elèves de l'école du Cèdre (APE), l'association Musiqu'Essarts-51, l'association de valorisation et de sauvegarde de l'église St Michel et l'association des maires et adjoints du sud-ouest marnais.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions annuelles de mise à disposition à titre gratuit de locaux avec les associations pour l'année 2026.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération.

**VOTANTS**  
**07**

**POUR**  
**07**

**CONTRE**  
**0**

**ABSTENTION**  
**0**

#### **5 : Délibération relative à l'approbation du rapport d'activité de la CCSSOM pour l'année 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport d'activité de la CCSSOM au titre de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité de la CCSSOM au titre de l'année 2024.

**VOTANTS**  
**07**

**POUR**  
**07**

**CONTRE**  
**0**

**ABSTENTION**  
**0**

**6 : Délibération relative à l'approbation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la communication du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2024.

**VOTANTS**  
**07**

**POUR**  
**07**

**CONTRE**  
**0**

**ABSTENTION**  
**0**

**7 : Questions diverses**

• **Travaux SPANC :**

Monsieur le Maire précise que de nombreux essartois ont répondu favorablement après avoir reçu les fiches financières pour la réalisation des travaux de mise aux normes des dispositifs d'assainissement. Les conventions de travaux et les fiches financières seront envoyées à la CCSSOM. Les travaux pourraient débuter avant l'été 2026.

• **Travaux d'éclairage public - SIEM :**

Monsieur le Maire précise que le SIEM a réalisé récemment les travaux d'installation de 3 candélabres au niveau de la rue de Bouchy et 3 candélabres au niveau de la rue de la Gare. Ces installations sont réalisées en vue de l'anticipation des travaux de la traverse envisagés avec le département de la Marne et la CCSSOM.

• **Travaux traverse rue de la Gare et rue de Bouchy :**

Monsieur le Maire indique que suite à son courrier adressé à M. le Président du Conseil départemental de la Marne ce dernier a répondu que le projet de traverse pourrait être envisagé sur 2 exercices à savoir 2027 et 2028 et que l'on pouvait poursuivre la préparation du marché de travaux aux côtés du maître d'œuvre C3i et de la CCSSOM.

---

Monsieur le Maire profite de ce dernier conseil municipal de la mandature 2020/2026 pour remercier l'ensemble des conseillers municipaux qui ont participé avec assiduité aux différentes réunions du conseil municipal. Il souhaite avoir une pensée particulière pour Antoine DELFORGE, ancien adjoint au Maire et Denis BECARD qui ont fait le choix de cesser leurs fonctions d'élus municipaux.

Monsieur le Maire précise que ce ne sont pas moins de 250.000€ qui ont été investis pour la commune entre 2020 et 2025. De nombreux projets ont ainsi pu voir le jour : création d'une aire de jeux pour enfants, plantation d'arbres, aménagement du jardin public « Jules CLAINE », installation d'une antenne relais de téléphonie mobile, mise en place de l'application Panneau Pocket, instauration d'un nouveau site internet plus moderne et fonctionnel.... pour ne citer que les principaux.

Monsieur le Maire invite les conseillers à partager le verre de l'amitié à l'issue du conseil municipal.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h00.

Le Secrétaire de séance,  
**Freddy BOULIDAS**

Le Maire,  
**Cyril LAURENT.**